

# FARGUES DE LANGON



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

**PRESENT(E) S :** M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes CABANNES, AUGÉY, POMMAT, Adjoint, Mmes DUCOS M, DUCOS P., GACHES-PEDUCASSE, M. BLANCHARD, DUBAQUIER, GERARD, MERINO, SALA, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme BIRAGUE, Conseillère Municipale à M. RONCOLI, Adjoint.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme XUEREB, M. BONNAL, LECOURT, Conseillers Municipaux.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR

### **Délib. 2019- 50 : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en application de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fargues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.153-12,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Gironde n° DEL2015MARS23 du 23 mars 2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et définissant les modalités de la concertation avec la population,

Vu les orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal adressées par Monsieur le Président de la CdC du Sud-Gironde,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la CdC du Sud-Gironde.

## **Délib. 2019-51 : Désignation d'un signataire pour les autorisations d'urbanisme- article L 422-7 du code de l'urbanisme.**

---

L'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » Dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne suffit pas. Un autre membre doit être désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis ou la déclaration préalable à la place du Maire empêché.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance des autorisations d'urbanisme au cas où le M. le Maire serait concerné par l'article L 422-7 du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal désigne M. RONCOLI Robert, Maire-Adjoint pour délivrer le permis de construire ou la déclaration préalable à la place du Maire empêché et qui serait concerné par l'article L 422-7 du code de l'urbanisme.

## **Délib. 2019-52 : Délibération modificative n°2 – budget communal**

---

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits comme suit sur le budget communal :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
D 022 –Dépenses imprévues fonctionnement	900.00 €	
<b>TOTAL D 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>900.00 €</b>	
D 6615 – Intérêts c/courants, dépôts		900.00 €
<b>TOTAL D 66 – Charges financières</b>		<b>900,00 €</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- **SCOLAIRE** : Monsieur RONCOLI Robert, Maire-Adjoint fait le compte-rendu des travaux effectués cet été dans l'école. La cour des primaires a été réhabilitée ; un algéco a été installé pour accueillir une 8<sup>ème</sup> classe, en l'occurrence le niveau des

Moyennes sections ; le câblage informatique a été entièrement refait ; le réfectoire de la cantine a été repeint ; mise en fonction d'une cellule de refroidissement et réparation du four.

Bilan de la rentrée scolaire : Madame DUCOS Michèle, Conseillère Municipale fait le bilan de la rentrée scolaire : 191 élèves sont scolarisés et répartis comme suit :

- 15 enfants en petite section
  - 25 enfants en moyenne section
  - 28 enfants en grande section
  - 24 enfants en CP
  - 25 enfants en CE1
  - 22 enfants en CE2
  - 26 enfants en CM1
  - 26 enfants en CM2.
- **TRAVAUX DIVERS** : Monsieur RONCOLI Robert, Maire-Adjoint informe les élus que les travaux de réfection du parking et de l'assainissement du stade municipal ont été réalisés cet été. D'autre part, des travaux de rénovation intérieure de l'église vont être entrepris, ces travaux faisant suite à un don effectué par la Coopérative de la Boulangerie à la commune avec la condition d'entretenir l'église. Enfin, des travaux de rénovation et de sécurisation de voies communales vont être entrepris.
- **COLLECTIF « AL QARARA »** : Madame GACHES-PEDUCASSE Annie, Conseillère Municipale déléguée fait le compte-rendu de la réunion du Collectif Al Qarara au cours de laquelle il a été question de l'organisation de la venue d'Ibrahim avec sa fille.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à Monsieur Philippe MADRELLE, ancien Président du Conseil Général de la Gironde, décédé récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.